



CHC.be

CHC.be



LE SERVICE SOCIAL

VOUS AIDE AVANT,
PENDANT ET APRÈS
VOTRE SÉJOUR
À L'HÔPITAL

COMMENT ?

Le service social :

- intervient directement auprès du patient et de son entourage.
- assure le lien avec les autres intervenants de l'hôpital : médecins, infirmiers, paramédicaux, médiation interculturelle, médiation hospitalière, services administratifs...
- travaille en collaboration étroite avec le médecin de famille, le CPAS, les mutuelles, le secteur associatif, les services d'aide à domicile, le secteur de la personne âgée, les services d'aide aux patients chroniques, les écoles et crèches, le centre PMS, l'ONE, le SPF...

Depuis novembre 2015, le Groupe santé CHC entretient un partenariat avec l'hôpital St-Nicolas à Eupen et la clinique St-Joseph à St-Vith.

NOUS PRENONS SOIN DE VOUS

Clinique CHC Hermalle

- 04 374 70 22
- 04 374 70 18

Clinique CHC Heusy

- 087 21 37 80
- 087 21 37 81

Clinique CHC MontLégia

- 04 355 54 50

Clinique CHC Waremme

- 019 33 96 62
- 019 33 96 04

Coordination des services sociaux Davina Lemmens

Le service social est accessible du lundi au vendredi de 9h à 17h.

S4_02presservisocial2



CHC
GROUPE SANTÉ

CHC
GROUPE SANTÉ



LIAISON

POURQUOI UN SERVICE SOCIAL ?

Faciliter l'accès aux soins et s'assurer du suivi après l'hospitalisation, c'est l'objectif du service social.

Les démarches sont réalisées avec le patient et sa famille, en toute confidentialité. L'assistant(e) social(e) est présent(e) pour écouter, informer, solliciter et impliquer le patient et son entourage dans la prise en charge et la sortie d'hôpital.

L'assistant(e) social(e) fournit une aide concrète pour résoudre les problèmes d'ordre personnel, familial, matériel ou autre, en lien avec votre hospitalisation :

- en vous procurant une aide psychosociale et un accompagnement pour favoriser l'accès aux soins : écoute, soutien, analyse des besoins, recherche de solutions et implications.
- en vous informant sur vos droits et les avantages dont vous pouvez bénéficier.
- en vous aidant dans les démarches administratives à réaliser pour s'assurer de la continuité des soins après votre hospitalisation.
- en anticipant votre sortie d'hôpital.



POUR QUELS TYPES DE PROBLÈMES ?

- Anticiper votre sortie d'hôpital et organiser dans des conditions optimales votre retour à la maison (aide familiale, aides à domicile) ou vers d'autres structures de soins (centres de réhabilitation, convalescence, maison de repos....).
- Effectuer des démarches administratives en lien avec votre hospitalisation ou votre pathologie (inscription à une mutuelle, demande d'allocations familiales majorées, demande d'un revenu de remplacement... auprès des mutuelles, CPAS, assurances, AViQ...).
- Faire le lien avec d'autres services d'aide
- Dans le cas de certaines pathologies graves et/ou chroniques, introduire des demandes de remboursement spécifiques couvrant les frais de transports, certains aliments ou médicaments...

EN PRATIQUE

- Ce service est gratuit.
- Le service social s'adresse aux patients hospitalisés ainsi qu'aux patients chroniques (conventions).
- Le service social intervient à votre demande, à celle de votre famille, du service d'hospitalisation ou des différents partenaires à l'intérieur et à l'extérieur de l'hôpital.
- L'assistant(e) social(e) vous reçoit sur rendez-vous ou se rend à votre chevet lors de votre hospitalisation.
- Toutes les démarches sont entreprises en étroite collaboration avec vous, patient(e) et/ou votre famille, et en toute confidentialité.
- Ne tardez pas. Les durées d'hospitalisation sont courtes et certaines démarches sont parfois longues. Au besoin, introduisez votre demande avant votre hospitalisation.



BIEN-ÊTRE